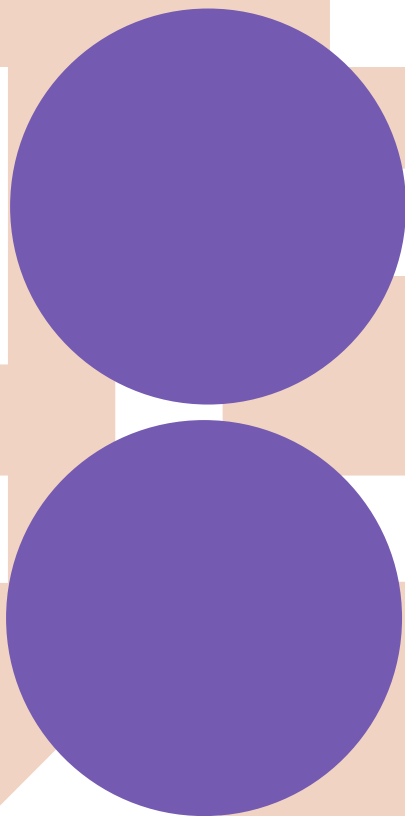


Ecole de maturité



**Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle,
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire**

Edition 2024

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une édition nouvelle. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

www.vd.ch/gymnase

Economie et droit

Partie intégrante des sciences humaines, l'enseignement de l'économie et du droit dans les études gymnasiales a pour finalité d'initier les futurs acteurs de la vie sociale, économique et politique à la maîtrise et à l'analyse des faits de notre société sous les angles juridique, micro- et macro-économiques.

La mondialisation des échanges, la globalisation des technologies, des marchés, et la diffusion de l'information sont des phénomènes qui nécessitent des savoirs élargis et des compétences accrues pour s'adapter aux réalités nouvelles. L'enseignement de l'économie et du droit contribue à étendre l'éventail des connaissances des élèves, à enrichir leur culture générale et à développer leur autonomie, leur esprit critique, ainsi que leur capacité à prendre des décisions.

Les disciplines

Economie et droit est une combinaison trans- et pluridisciplinaire, voulue par le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Elle est la combinaison de trois disciplines.

- L'économie (ou sciences économiques) qui se scinde en deux branches distinctes:
 - l'économie politique;
 - l'économie d'entreprise;
- Le droit.

Définitions des trois disciplines

L'économie politique étudie les phénomènes et les mécanismes économiques au sein d'une société et entre les sociétés. Elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités destinées à faciliter ces opérations.

L'économie d'entreprise étudie la vie et le fonctionnement des entreprises. A partir de l'observation, elle fait porter la réflexion sur la nature de l'entreprise, sur son organisation, sur l'étude de ses fonctions et de ses services, de leur rôle et de leurs moyens respectifs; elle considère ensuite l'évolution de l'entreprise et l'étude de ses relations externes et internes dans une optique synthétique. L'économie d'entreprise comprend l'étude des techniques de gestion qui constituent des instruments d'analyse et de prévision indispensables à la conduite des entreprises.

Le droit aborde les principales règles du droit civil et du droit des obligations, ainsi que quelques règles du droit public. L'enseignement du droit fait connaître à l'élève les principales règles juridiques que doivent observer tous les acteurs de la vie sociale et économique. Cet enseignement tend à montrer qu'une société ne peut fonctionner sans règles et que toute communauté est confrontée à la nécessité de structurer et d'organiser les relations entre les personnes ; il met en évidence les droits et les obligations qu'engendre la vie en société.

Trois cursus

L'enseignement de l'économie et du droit apparaît dans trois cursus distincts :

1. en discipline obligatoire ;
2. en option spécifique ;
3. en option complémentaire.

Objectifs généraux de formation

L'enseignement de l'économie et du droit permet à l'élève de :

- mieux se situer à la fois comme individu et comme membre d'une collectivité ;
- développer son propre système de valeurs et s'y référer ;
- saisir la complexité du monde contemporain ;
- prendre conscience que la réalité économique et juridique agit ou influe sur la société depuis le début de l'aventure humaine.

Connaissances

Elles amènent l'élève à :

- maîtriser les principaux phénomènes et mécanismes économiques, étudiés dans le temps et dans l'espace ;
- appréhender une culture macro- et micro-économique et juridique ;
- s'initier aux pratiques, aux règles, aux structures des entreprises ;
- connaître les règles élémentaires de droit indispensables aux rapports humains.

Savoir-faire

Une fois les connaissances essentielles acquises, l'élève en fera usage dans des travaux afin de comprendre et d'approfondir certains faits juridiques, sociaux et économiques, de saisir les interactions, les interrelations et les interdépendances, c'est-à-dire de construire son propre acquis. Il doit à cette occasion :

- définir, mémoriser et utiliser à bon escient un vocabulaire économique, financier et juridique large et précis ;
- développer ses propres méthodes de travail ;

- exercer son sens de l'analyse, son esprit critique et de synthèse ;
- entreprendre des travaux de recherche personnels et de groupes ;
- collaborer dans l'élaboration d'un travail de recherche ;
- communiquer avec l'extérieur, rencontrer des personnalités et débattre avec des représentants de tout milieu ;
- présenter oralement et par écrit ses travaux ;
- appliquer des règles de droit à des cas pratiques ;
- réfléchir à l'entreprise et à son environnement ;
- s'exercer à une réflexion éthique.

Attitudes

L'élève sera amené à :

- développer son esprit d'initiative ;
- développer son sens des responsabilités ;
- s'ouvrir aux comportements et aux idées d'autrui ;
- se montrer responsable de ses actes ;
- s'impliquer dans un travail de recherche ;
- développer son esprit d'analyse et de synthèse ;
- faire preuve d'esprit critique.

Méthodologie

L'approche méthodologique est la plus variée possible.

Elle comprend :

- l'entraînement au raisonnement par les méthodes inductives et déductives ;
- l'analyse rigoureuse de documents écrits et audiovisuels et la critique des résultats obtenus ;
- l'analyse des différents courants de la pensée économique et leur confrontation aux faits ;
- l'examen et le traitement de situations pratiques ;
- la recherche, le traitement, la mise en forme, la transmission, le classement et l'utilisation de l'information, à l'aide de technologies adéquates ;
- le travail par projets ;
- la mise en situation par des jeux de rôle, de simulation et d'entreprises ;
- la rédaction de travaux personnels et leur présentation écrite et orale.

Economie et droit est un enseignement associé dans lequel chaque discipline conserve son caractère propre. En traitant des thèmes communs ou voisins, l'enseignement vise à mettre en évidence les interdépendances des mécanismes économiques avec l'organisation sociale, ainsi qu'à développer une réflexion éthique.

Economie et droit

Discipline obligatoire

« Comprendre le fonctionnement de l'activité économique, c'est comprendre la plus grande partie de notre vie. Pour la plupart, nous passons notre temps tiraillés entre l'argent que nous gagnons et l'argent dont nous avons besoin. [...] L'économie est au cœur de la vie sociale. C'est pourquoi comprendre l'économie vous permettra de comprendre la principale préoccupation de la vie.

Cela vous donnera aussi un autre avantage. Les titres de l'actualité, quand ils ne portent pas sur tel ou tel scandale ou sur le Moyen-Orient, sont envahis par les décisions gouvernementales en matière économique. Si les gens ne font pas un effort pour comprendre ces décisions [...] ils abdiquent tout pouvoir entre les mains de ceux qui comprennent, ou qui font semblant de comprendre ou qui croient comprendre. »

Texte de John Kenneth Galbraith et Nicole Salinger, dans *Tout savoir ou presque sur l'économie*

En 1^{re} année d'école de maturité, l'économie et le droit sont abordés sous l'angle :

- du citoyen appelé à voter sur des objets dont la plupart concernent l'économie ;
- du lecteur de presse ; l'économie est une rubrique présente dans tous les médias ;
- du consommateur soumis aux pressions du marketing ;
- du justiciable face au système judiciaire.

L'économie et le droit sont indispensables pour que l'élève trouve sa place dans le monde actuel. Grâce aux connaissances acquises et au développement des capacités d'analyse et de réflexion, l'élève pourra ainsi mieux appréhender les problèmes économiques et juridiques.

Exercices et démarche théorique sont utilisés pour l'étude de chapitres choisis d'économie politique. Des thèmes d'actualités nationales et internationales comme la globalisation, la croissance économique et le développement durable sont aussi traités.

L'organisation des règles de droit est abordée pour donner une vue globale du système juridique.

L'étude des obligations permet de poser quelques principes juridiques fondamentaux.

La pratique du droit est illustrée par la résolution de cas issus de la vie quotidienne.

Une approche interdisciplinaire est privilégiée grâce au traitement de thèmes comme le surendettement, le développement durable et la croissance.

A la fin du cursus, l'élève doit être capable de reconnaître les liens qui existent entre le système économique et le système juridique.

- Développer le raisonnement économique par :
 - la maîtrise d'un vocabulaire et d'expressions économiques ;
 - la compréhension des théories économiques de base et leur application ;
 - la découverte des spécificités du tissu économique helvétique et son degré d'intégration dans l'économie mondiale.
- S'initier au raisonnement juridique par :
 - la maîtrise d'un vocabulaire et d'expressions juridiques ;
 - la compréhension des principes régissant les obligations et l'organisation du système juridique ;
 - la recherche, la compréhension et l'interprétation des articles de loi se rapportant à des actes de la vie quotidienne.
- Prendre en compte la complémentarité entre le cadre juridique et la vie économique.
- Analyser de manière critique et commenter l'actualité économique et juridique en suivant une démarche systématique.

Objectifs

Economie politique

- Notions de base :
 - définition ;
 - les besoins ;
 - les typologies des biens ;
 - les facteurs de production.
- Le rôle de l'Etat dans l'économie (les systèmes économiques, les finances publiques).
- La détermination des prix (la loi de l'offre et de la demande, les différentes formes de marché).
- La croissance économique et ses conséquences sur l'environnement.
- Les dérèglements économiques.
- Les politiques économiques.

Contenus

Droit

- Notions de base (sources, domaines du droit, institutions politiques).
- Le droit des personnes.

Autres sujets à choix

Éléments du droit de la famille, des contrats et du droit pénal.

Sujet transversal

Les risques du surendettement chez les jeunes adultes (la constitution d'un budget, la loi sur le crédit à la consommation, les principaux risques en cas de dettes).